

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 22 juin 2015 à 20h00**  
**Présidence : M. Thierry Cretegny**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2015
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 03/2015 relatif à la gestion et aux comptes 2014**
6. Rapport du Président
7. Rapport du Syndic
8. Election du Président
9. Election des Vice-Présidents
10. Election des scrutateurs
11. Election des scrutateurs suppléants
12. Election de la commission de gestion
13. Propositions individuelles

**1. Appel**

- 41 Conseillers participent à la séance - 6 excusés - 3 absents :  
Mme C. Bärtschi, Mme B. Braendli, M. P. Olivet

## 2. Procès-verbal du 27 avril 2015

- M. B. Cuanoud, p. 2237, veut reformuler après « pourquoi ne pas faire un envoi du projet de PV par email dans les 20 jours ? » la phrase « Comme cela ça évite les envois papiers » en : « L'envoi par email dans les 20 jours n'annule pas l'envoi papier plus tard avec la convocation mais réduit de moitié les envois par la poste ».

- M. B. Cuanoud, p. 2240, veut reformuler sa remarque à propos de la commission de gestion : « en tant que président de la commission de gestion trouve quand même un intérêt à conserver l'examen des comptes dans la commission de gestion. C'est une vision différente à apporter. Cela ne veut pas dire que l'on ne pourrait pas avoir une synergie et des interactions entre la commission des finances et la commission de gestion. Trouve intéressant d'avoir un œil différent de la commission des finances qui suit justement les comptes. »

- M. F. Magnollay :

- p. 2229, demande de supprimer la phrase concernant le droit impératif.

- p. 2230, discussion à propos de l'art. 43 al. 1, veut reformuler en « parce que la commission des finances est appelée à examiner le budget qui est une image des comptes futurs. Ces tâches seraient ainsi l'examen des comptes de l'année écoulée, du budget de fonctionnement ... ».

- p. 2231, - art. 45 1<sup>ère</sup> ligne, il est écrit la commission délivre son rapport écrit à une date convenue par le Président du Conseil, on a perdu la notion de déterminée, si c'était marqué « convenue » dans le projet, il faut garder la notion de « convenue », à contrôler si c'est « convenue » ou si c'est « déterminée ».

- p. 2235, mettre un « s » à commissions.

- p. 2240, ajouter : n'a pas le droit de voir les comptes **de l'année en cours**

p. 2243, enlever la phrase « et dont il était seul à voter pour »

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## 3. Communications du Bureau du conseil

Nous fonctionnons ce soir encore sous le régime de l'ancien règlement, car l'envoi au Canton de notre projet a pris du retard.

Résultat des votations fédérales du 14 juin 2015

- modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain

Acceptée par 87,5 % (Etoy), le Canton 85 %

- Initiative sur les bourses d'études  
Refusée par 61,1 % (Etoy), le Canton 62 %
  - Initiative imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS, réforme de la fiscalité successorale  
Refusée par 73,2 % (Etoy), le Canton 71 %
  - Modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision  
Acceptée par 68,1 % (Etoy), le Canton 62,5 %  
Participation moyenne avec 45,8 %
- Remerciements au bureau qui a fait un excellent travail.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

###### **Transports publics**

Les 4 communes (Etoy, Buchillon, Lavigny, St-Livres) ont demandé et accepté de financer 2 paires de courses supplémentaires sur le bus N° 722 (départ de la gare à 15h20 et 20h50 dès le 14 décembre). Nous sommes à nouveau intervenus lors de la consultation des horaires pour demander la circulation du RER 4 le weekend, ce qui n'est toujours pas planifié.

###### **Mobility**

Nous avons rencontré le délégué commercial de Mobility suite au postulat de M. A. Fragnière. La commune de Buchillon, suite à un sondage, n'entreprendra rien seule, mais est susceptible de se joindre à nous. Pour une voiture Economy nous devons garantir un chiffre d'affaire annuel de CHF 11'800.-. Un emplacement à la gare d'Etoy est envisageable. Nous allons encore contacter quelques entreprises de la place pour sonder leur intérêt.

##### **b) M. L.-D. Martin**

Etude de régionalisation des eaux dans le vallon de l'Aubonne, de Rolle et de St-Prex (STEP régionale) : lors de la dernière séance à Allaman, nous avons appris que la conseillère d'Etat Mme De Quattro a autorisé l'implantation de la STEP sur le site d'Allaman, à la condition que toutes les mesures soient prises pour sauvegarder la nappe de Chanivaz. Pour ce faire des études supplémentaires sont nécessaires pour avancer avec ce projet d'envergure qui est loin d'être simple. Le processus sera encore long. Il est aussi attendu des décisions quant à la participation à ce projet de l'association des communes de la STEP de Rolle et de celle de Perroy – Féchy.

Source Tronchin : nous avons été approchés par la Municipalité de Lavigny qui souhaiterait qu'on abandonne cette source. En contrepartie de l'eau gravitaire serait fournie gratuitement par leur

commune. Cette demande est liée au coût élevé nécessaire pour rendre les collecteurs conformes dans les zones de protections de cette source. Nous sommes donc en pourparlers et nous voulons être assurés que les conditions proposées soient réalistes.

**c) M. R. Corthay**

-

**d) M. P. de Mestral**

-

**e) M. J. M. Fernandez**

-

**5. Préavis Municipal N° 03/2015 relatif à la gestion et aux comptes 2014**

La parole est donnée à M. Nicolas Dutoit (rapporteur) pour la Commission de gestion qui lit les conclusions.

La Commission de gestion composée de M. Boris Cuanoud (Président), de Mmes Y. Amstutz, V. Hüsler, MM F. Blanc, C. Furer, E. Piguet et N. Dutoit (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2014, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

**Discussions :**

- M. F. Magnollay, félicite la commission de gestion pour le rapport d'une grande qualité. Relève la difficulté et les dangers de mettre les questions et les réponses qui ont été traitées par la commission sur ce rapport. Il est souhaitable que la commission de gestion ne

rapporte pas nécessairement sur toutes les questions posées à la Municipalité.

P. 4. Commission de gestion, analyse sur les Communaux II, il est à noter l'exigence cantonale de plastifier les livres. Il trouve assez exorbitant l'idée que le canton fixe des exigences pour des livres. Comment cela se fait-il que la Municipalité n'avait pas l'information pour en faire la planification, et le mettre au budget.

- M. J.-M. Fernandez, pour les livres du scolaire, la plastification sera payée par le scolaire. Effectivement tout doit être plastifié en vue de leur utilisation.

- M. F. Magnollay, p 5 les comptes de fonctionnement de 2014 font ressortir un bénéfice de CHF 43'901.42, après amortissement et attribution obligatoire, ce n'est pas tout à fait juste. *car ce résultat est après tous les amortissements*  
Pt 2.3, un montant de CHF 285'000.- encaissé <sup>pour</sup> par la location des salles scolaires des Communaux II. Relève que dans les comptes 364 il y avait un budget (CHF 195'400.-) et face à ce montant du budget il y a 0 au niveau des comptes puisque tout a été regroupé. La différence ne représente pas CHF 285'000.-.

Pt 2.3, Remboursement de l'Etat de Vaud sur la facture finale de la facture sociale d'un montant de CHF 261'771, de quelle année s'agit-il ?

- M. M. Roulet, 2013

- M. F. Magnollay, pt 6 page 11 du sous-rapport sur la gestion des eaux : à propos du réservoir de la source Jotterand, aimerait qu'on lui confirme une information qui avait déjà été donnée par le Municipal M. L.-D. Martin, à savoir que ce réservoir devra être démolit en 2016. Quel sera le coût et à qui cela sera-t-il facturé?

- M. L.-D. Martin, les travaux qui ont été fait jusqu'à ce jour autour du réservoir de la source Jotterand l'ont été dans le cadre de l'Espérance. Un préavis sera présenté avant de pouvoir démolir ce réservoir.

- M. F. Magnollay, p. 3 du rapport de « questions / réponses » : entretien des routes, les CHF 180'000.- budgétés passent-ils dans la rubrique des frais thématiques pour qu'il y ait des déductions dans la péréquation ?

- M. M. Roulet, tout à fait.

- M. F. Magnollay, p. 4 pt 8.1 dans les réponses : .... la facture des nouveaux compteurs sont nommés « échanges » pour des raisons techniques, aimerait comprendre.

- M. L.D. Martin, terme peut-être pas bien choisi. Selon la facture fournisseur, le code « échange » permet d'avoir un rabais.

- M. F. Magnollay, p. 5 des « questions /réponses », à propos du point 9141.18, on est bien dans le compte d'exploitation et on parle de corrections écriture 2013, étonné ! Egalement concernant le p. 3, le rapport dit « ce point sera amélioré l'année prochaine ». Besoin d'éclaircissements sur ces deux sujets.

- Mme I. Ciampi, c'est le tableau de l'état des préavis, dans ce tableau il y a des dépenses pour 2013. Dans ce même état des

préavis 9144.180 ET 9144.181 = 9141.18. Le « point à améliorer » se situe au niveau du tableau des préavis.

- M. F. Magnollay, p. 12 des Comptes : demande des explications concernant le décompte des décès car le nombre de 24 est mal décomposé. A revoir pour l'année prochaine et donner des chiffres cohérents.

- p. 15 comptabilité de la gestion des déchets, traitement des ordures (330 tonnes) et le ramassage des ordures (335 tonnes), avons-nous perdu 5 tonnes en cours de route ?

- M. P. de Mestral, c'est une question de balance des camions. On a toujours une différence entre Henny et Valorsa, probablement des balances pas normées de la même manière.

- M. F. Magnollay, relève de ce tableau que l'on est en déficit de financement. C'est pourquoi d'ailleurs il a fallu pomper dans la réserve. Manque CHF 62'852.27. Cela veut dire qu'en 2015 on ne couvre pas la gestion des déchets. Va-t-on passer à une taxe au sac supérieure ?

- M. P. de Mestral, non on ne va pas passer à une taxe supérieure. En 2014 on prend sur les réserves. Probablement voir pour augmenter la taxe déchets, car on ne peut pas changer la taxe au sac (cantonal). De plus on a fait des investissements pour mettre à disposition des citoyens une bonne déchetterie.

- M. F. Magnollay, p 17 du préavis : la Municipalité propose-t-elle de laisser la taxe à CHF 60.- ?

- M. P. de Mestral, à prévoir lors d'un prochain budget. La taxe reste encore à CHF 60.- pour 2015 et 2016.

- M. F. Magnollay, si on se réfère à la page 28 des comptes 451.43.42, qui enregistre les encaissements, est-ce que tout a été enregistré sous ce compte ?

- Mme I. Ciampi, oui.

- M. F. Magnollay, p. 15 détail des dépenses d'investissement et sur la p. 18, achat terrain de CHF 2'000.- pourquoi pas sous les dépenses d'investissement ? De quel terrain s'agit-il ?

- Mme I. Ciampi, ce n'est pas un investissement financier. Figure dans les comptes sous 9123.0 terrains et bâtiments (p.31)

- M. L.-D. Martin, terrain zone Est I, zone de protection de la source Vosettaz. Achat du terrain pour une facilité d'entretien.

- M. F. Magnollay, pourquoi dans un compte patrimoine financier ? Ce n'est pas un terrain que l'on peut vendre, ce n'est pas un terrain où l'on peut construire, c'est un terrain qui est un complément de la zone de source.

- Mme I. Ciampi, on ne doit pas morceler le terrain et l'on n'est pas sensé amortir du terrain. Un nouveau modèle comptable va bientôt entrer en vigueur et cela permettra de régler cette problématique.

- M. L. Magnollay, p. 22 compte 114901.10 et 114901.12, charges eau, CHF 171'000.- par année = un poste à plein temps ? Comment est trouvée cette somme qui est imputée au service des égouts ? Augmentation à peu près de CHF 35'000.- par rapport à l'année passée.

- M. M. Roulet, cela représente 8% des encaissements sur le réseau eau, que l'on a appliqué de manière constante depuis une vingtaine d'années. La différence de CHF 35'000.- s'explique parce qu'il y a eu beaucoup de taxes. Nous avons un employé et un municipal qui passent beaucoup de temps sur le réseau d'eau. Cela dépend des années.

- M. L. Magnollay, constate qu'on a pu amortir la totalité du patrimoine investit ces dernières années. Ne devrait-on pas déplacer les 0.10 ct de l'eau vers l'épuration ? Sujet de réflexion pour ces prochaines années.

- M. L.-D. Martin, on a pu faire des réserves, mais uniquement avec les taxes. Après quand il n'y en aura plus, cela tournera juste. Par contre sur l'épuration il faudra se résigner à augmenter le tarif.

### **Décisions :**

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2014, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

**Accepté à l'unanimité**

### **6. Rapport du Président**

Nous achevons cette quatrième et avant dernière année de législature durant laquelle notre Conseil s'est réuni à 5 reprises.

Le 14 septembre 2014, nous avons accueilli une nouvelle conseillère Mme Pia Hitz Lepori en remplacement de Mme Ray-Suillot. Nous avons accepté un crédit de CHF 628'800.- pour la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon, ainsi que le nouveau règlement concernant le subventionnement des écoles des études musicales.

Le 27 octobre 2014, une bien courte majorité du conseil était présente pour accepter le préavis d'imposition des années 2015-2016.

Le 8 décembre 2014, le préavis concernant le budget présenté par la Municipalité a été accepté, de même que l'octroi d'un prêt de CHF 190'000.- au Tennis Club d'Etoy pour le changement de la surface des courts.

Le 27 avril 2015, Mme Laetitia Garnier, Mme Rebecca Durrer-Bolle-Picard, M. Domingo Olaya nous ont rejoint en remplacement de M. Bernard Gmür, M. Dominique Dubugnon et M. Philippe Martin. Nous avons finalisé le nouveau règlement du conseil communal

ainsi que le postulat de M. André Fragnière concernant la mise à disposition de véhicules Mobility sur la commune d'Etoy.

Finalement ce soir nous avons accepté les comptes 2014 et nous allons renouveler le bureau et la commission de gestion.

A propos du bureau, l'année a été plutôt légère en comparaison de ce qui nous attend l'année prochaine.

Le bureau a procédé lors de 4 dimanches de votations fédérales au dépouillement de 9 initiatives et 2 référendums. Ouvrant près de 2'900 enveloppes et comptabilisant environ 7'800 suffrages.

Sur le papier on pourrait dire que l'année écoulée a été relativement calme, un nombre raisonnable de préavis, mais ce calme n'est qu'apparent car je constate, à l'exception de la séance du 27 octobre, que le conseil ne s'est pas endormi et les conseillers n'ont pas perdu la bonne habitude de s'impliquer dans leur travail et d'accepter les débats. J'y vois là un signe de bonne santé et vous encourage à maintenir cette culture.

Sur le plan personnel, je termine ce premier mandat de président en me disant que la fonction de président ne connaît pas la routine.

En 5 séances, je pense avoir rencontré des situations bien différentes, pour certaines passablement stressantes, que cela soit au niveau de la gestion des séances, des procédures ou des commissions.

J'espère que j'aurai été à la hauteur de vos attentes et que vous me pardonneriez quelques petits couacs et à ce propos je reste ouvert aux remarques et aux critiques.

Je remercie notre secrétaire Mme I. Vouillamoz pour son travail et son assistance, toute la Municipalité et ses services avec qui nous avons des relations constructives et amicales.

Je termine ce rapport en vous remerciant encore pour votre confiance.

## **7. Rapport du Syndic**

Le Conseil s'est réuni à 5 reprises lors de cette 4<sup>ème</sup> année de législature. Les crédits votés ont été nettement plus modestes que les années précédentes, ce qui permet à nos finances de respirer.

Le 13 septembre, nous étions réunis pour l'inauguration de la 2<sup>ème</sup> étape du collège « Les Communaux ». Ce centre scolaire, qui regroupe les élèves de 4 communes, a bien pris son envol et nous offrons à nos enfants des infrastructures et des services de qualité. Nous sommes en parfaite adéquation avec la législation et en avance par rapport à bien des régions du Canton.

La maintenance et l'exploitation des bâtiments communaux, des équipements et des différents réseaux ont mobilisé l'énergie des collaborateurs de la commune et de nos collègues municipaux tout au long de l'exercice.

Hormis les séances hebdomadaires de municipalité, nous sommes toujours plus sollicités pour les séances d'organismes et d'associations intercommunaux et par divers groupes de travail et comité de pilotage (STEP régionale, plan directeur régional, accueil pré et parascolaire, aménagements et équipements régionaux, etc.). Je remercie mes collègues municipaux pour leur engagement et pour la bonne entente qui règne au sein du collège municipal.

Le résultat comptable 2014 peut être qualifié d'excellent en dégageant une marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 3'000'000.-. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> meilleur résultat après l'année exceptionnelle 2011. Il est important de pouvoir dégager une marge d'autofinancement confortable en moyenne pluriannuelle afin d'entretenir le patrimoine communal et de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de notre population.

Merci à tous nos collaborateurs qui sont toujours disponibles, efficaces et qui forment une équipe solidaire.

Merci à notre nouveau Président, M. Thierry Cretegy qui a su endosser sa fonction avec une parfaite maîtrise et dans la bonne humeur. Tu as su faire perdurer les bonnes relations qui prévalent depuis longtemps à Etoy entre le Conseil et la Municipalité et que chaque membre du Conseil en soit également remercié.

J'adresse encore toute ma reconnaissance aux personnes qui assurent des tâches bénévoles auprès de personnes, d'associations et de sociétés locales.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances et reposez-vous afin d'être à même de supporter la fièvre électorale qui ne manquera pas de s'installer dès l'automne en vue des élections communales. Par ma part, je ne serai pas concerné, car je ne me représenterai pas.

## **8. Election du Président**

M. Thierry Cretegy se représente. Etant seul candidat, il est élu par acclamations.

## **9. Election des Vice-Présidents**

Mme Sophie Thury propose, M. Boris Cuanoud  
M. Boris Cuanoud est élu 1<sup>er</sup> vice-président

M. Boris Cuanoud propose, Mme Sophie Thury  
Mme Sophie Thury est élue seconde vice-présidente

**10. Election des scrutateurs**

Mme Sandrine Buchet propose Mmes Irène Golay et Erika Glauser  
Elles sont élues par acclamations.

**11. Election des scrutateurs suppléants**

Mme Sandrine Buchet propose Mme Pia Hitz Lepori  
M. Boris Cuanoud propose Mme Mireille Aguet  
Elles sont élues par acclamation

**12. Election de la commission de gestion**

Mme Yvonne Amstutz  
M. François Blanc  
M. Nicolas Dutoit  
M. Christophe Fuerrer  
M. Edy Piguet  
Mme Rebecca Durrer-Bolle-Picard  
M. Domingo Olaya  
Sont élus par acclamations.

**13. Propositions individuelles**

- M. F. Chappuis, concernant le chœur d'hommes, demande aux conseillers une démonstration de leur soutien par une participation plus large à leurs concerts. Remercie la Municipalité pour son soutien. Un Etierruz qui ne chante pas est un Etierruz triste.

- M. R. Demont, fait la remarque à M. F. Chappuis, qu'il faudra mieux regarder la prochaine fois, car il n'y avait pas que Mme M. Aguet à leur soirée.

A entendu par la voix de M. L.-D. Martin que la source Tronchin sera peut être supprimée. Il exprime ses regrets en remarquant qu'il s'agit de la seule source gravitaire. L'eau est de l'or aujourd'hui. Il soutient la Municipalité pour tout faire pour la conserver.

Concernant la nouvelle bâtisse Rue de l'Ecureuil, comment cette construction a-t-elle pu se faire à raz du trottoir, pourquoi ?

- M. M. Roulet, cette construction rentre tout à fait dans le plan général d'affectation et d'alignement de 2002, la bande d'implantation est tout à fait conforme au plan d'affectation.

- Mme S. Thury, cabane forestière, pourquoi un frigo a été enlevé ?

- M. R. Corthay, le frigo est toujours là, il a juste été déplacé.

- Mme S. Thury, probablement mal vu.

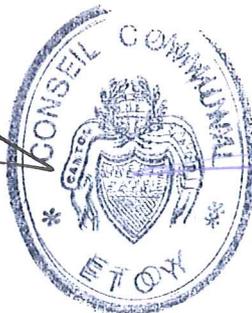
- M. V. Payot, invite le Conseil à participer les 5-6 septembre 2015 aux rencontres latines des jeunes sapeurs-pompiers (cantons romands et Tessin) qui auront lieu à la salle polyvalente d'Etoy.
  - Mme S. Thury, propose d'installer un lavabo ou robinet à l'extérieur de la déchetterie.
  - M. L.-D. Martin, c'est impossible pour des raisons de protection de l'environnement et des eaux. La déchetterie n'est pas connectée au réseau d'eaux usées.
  - Mme I. Golay, remercie pour l'horloge de l'école.
  - M. L.-D. Martin, revient sur l'interpellation de M.F. Chappuis et le Chœur d'hommes et fait la remarque suivante: Le chœur d'hommes devrait aussi participer aux soirées des autres sociétés.
  - M. F. Chappuis, remarque entendue.
  - M. M.-O. Christinat, concernant sa proposition de Parcours Vita, avons-nous des nouvelles ?
  - M. P. de Mestral, a pris contact avec la Zurich Assurance, a posé des questions sur le coût, les terrains disponibles, la mobilité. Pour le moment n'a pas été plus loin.
  - M. M. Roulet, La Zurich Assurance estime que la région est déjà bien couverte (Aubonne – Apples – Morges)
  - M. R. Demont, concernant les prochaines élections, demande si la Municipalité se représente.
- |                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| M. M. Roulet, syndic | NON                               |
| M. L.-D. Martin      | NON                               |
| M. J.M. Fernandez    | OUI                               |
| M. R. Corthay        | OUI                               |
| M. P. de Mestral     | certainement (phase de réflexion) |
- M. P. Lüthi, annonce l'exposition cantonale de l'agriculture, qui présentera 1'200 animaux (volailles-lapins), et qui aura lieu les 27-28-29 novembre à la salle polyvalente d'Etoy.

Séance levée à 22h15

**Prochain rendez-vous : lundi 28 septembre 2015 à 20h00**

Le Président

La Secrétaire


Thierry Cretegny

Isabelle Vouillamoz

